

Thème : Gestion des honoraires

Date : Vendredi 11 septembre 2026 de 9h30 à 12h30

Lieu : Orléans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 1**

Objectifs :

- *Savoir calculer son coût horaire et fixer un objectif de chiffre d'affaires adapté à sa situation*
- *Être capable de structurer sa facturation et de mettre en place un process d'encaissement efficace*
- *Disposer d'outils simples de pilotage pour suivre son activité et prendre des décisions éclairées*

➤ Méthodes mobilisées :

Programme :

- **Le rapport à l'argent : identifier ses freins et ses biais**
- **Calculer son CA cible et son coût horaire**
- **Repenser sa facturation : modes, forfaits, honoraires de résultat**
- **La convention d'honoraires comme outil de travail**
- **Facturer, encaisser, relancer : process et outils pratiques**
- **Les indicateurs clés pour piloter son cabinet (prospects, facturation, trésorerie)**

➤ Moyens pédagogiques :

Apports théoriques illustrés d'exemples concrets tirés de la pratique. Modèles et outils directement réutilisables (convention d'honoraires, tableaux de bord). Échanges et exercices en groupe

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Ganaëlle SOUSSENS, Avocate au barreau de Paris, fondatrice d'AppliCab Avocats, formatrice

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - 85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - 45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.